

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 611

24 mars 2006

SOMMAIRE

Advanced Laser Applications (ALA) Holding S.A., Luxembourg	29306	trange	29314
Alerpa S.C.I., Esch-sur-Alzette	29317	Imbo S.A., Luxembourg	29293
Autodrom S.A., Erpeldange	29293	ISO 200 S.A., Luxembourg	29291
Autodrom S.A., Erpeldange	29294	J.S.E. Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	29328
Autodrom S.A., Erpeldange	29294	Jardinage de la Moselle, S.à r.l., Merttert	29315
Autodrom S.A., Erpeldange	29294	JCPImmo, S.à r.l., Luxembourg	29313
Bergasa Holding S.A., Luxembourg	29296	Jefferson Capital Limited S.A., Luxembourg-Kirchberg	29292
Bis 120 S.A.H., Luxembourg	29316	Kultura S.A., Luxembourg	29290
Bis 120 S.A.H., Luxembourg	29316	Lexa, S.à r.l., Luxembourg	29297
Bis 120 S.A.H., Luxembourg	29316	Lombard Fund Services, S.à r.l., Luxembourg	29295
Bis 120 S.A.H., Luxembourg	29316	Lombard Média, S.à r.l., Luxembourg	29296
Boaz Management Company (Luxembourg) S.A., Luxembourg	29290	M.C.F., S.à r.l., Luxembourg	29284
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Holding, S.à r.l., Luxembourg	29286	MAZ Participations, S.à r.l., Luxembourg	29293
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund Mayfair, S.à r.l., Luxembourg	29285	Medico International S.A., Luxembourg	29286
Bouwfonds European Real Estate Parking Fund, S.à r.l., Luxembourg	29290	Metal Invest International S.A., Luxembourg	29284
Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29314	MFR Barberino, S.à r.l., Luxembourg	29286
Broadband Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	29314	Newell Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	29287
Centre Le Roi Dagobert S.A., Grevenmacher	29307	Newell Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg	29289
Cifi S.A., Luxembourg	29285	Osмосе Invest S.A., Luxembourg	29283
Codisco Investments, S.à r.l., Luxembourg	29284	Pillarlux Arlon S.A., Luxembourg	29304
Credit Opportunities European Funding, S.à r.l., Luxembourg	29319	Pillarlux Beaucaire S.A., Luxembourg	29306
Cybea Cyber Assets Managers S.A., Bertrange	29295	Pillarlux Holdings 2 S.A., Luxembourg	29314
Dava S.A., Luxembourg	29295	Pillarlux Holdings S.A., Luxembourg	29313
Eischen, S.à r.l., Bertrange	29328	Pillarlux Sintra S.A., Luxembourg	29315
Fiduciaire Manaco S.A., Luxembourg	29289	PMI, S.à r.l., Luxembourg	29328
Financial Holding Hebedo S.A., Luxembourg	29315	Pneu S.A., Luxembourg	29305
Fipoluc S.A., Luxembourg	29283	Pneu S.A., Luxembourg	29305
FJC Immobilière S.A., Luxembourg	29305	RH Paris Holding S.A., Luxembourg	29283
Food Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29292	RXP Service S.A.H., Luxembourg	29306
Food Holdings, S.à r.l., Luxembourg	29292	Socca S.A., Luxembourg	29313
Galata S.A., Luxembourg	29296	Socca S.A., Luxembourg	29313
Globalux Investments, S.à r.l., Luxembourg	29291	St Marius, S.à r.l., Luxembourg	29282
Heat Power Consulting S.A., Luxembourg	29315	Stab Development, S.à r.l., Luxembourg	29317
Hoedic S.A., Luxembourg	29282	Stinvest S.A., Luxembourg	29282
Hornbach Baumarkt Luxembourg, S.à r.l., Bertrange	29314	Sunrise Corporation S.A.H., Luxembourg	29305
		Tailor-Made S.A., Luxembourg	29285
		Tamar International, S.à r.l., Luxembourg	29291
		Techolding S.A., Luxembourg	29316
		Tirsa, Société Anonyme de Réassurance S.A., Luxembourg	29284

ST MARIUS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 53.693.**Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 28.373.*Gérance:*

M. Thomas Dominic Saxton Holroyd, Gérant, domicilié au 40, Mount Row (North), St Peter Port, Guernsey GY1 INT, Channel Islands.

Mme Natscha IMR Carpentier, Gérant, domiciliée à Ground Flour, Lancaster Court, Forest Lane, St Peter Port, Guernsey GY1 1WJ, Channel Islands.

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'associé unique de la société a décidé, ce 15 décembre 2005, de renommer Mme Natascha IMR Carpentier, Thomas Dominic Saxton Holroyd et VICTORIA MANAGEMENT SERVICES pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111587.3/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

STINVEST S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 45.962.*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2005*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de Commissaire aux comptes de la société CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05519. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111984.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

HOEDIC S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 59.882.*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2005*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111985.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

FIPOLUC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 48.098.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 15 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05511. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111987.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

OSMOSE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 103.386.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111988.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

RH PARIS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 58.319.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} décembre 2004

L'Assemblée accepte, avec effet immédiat, la démission du commissaire aux comptes ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04806. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111989.3/655/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

TIRSA, SOCIETE ANONYME DE REASSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Luxembourg, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 51.785.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2005, réf. LSO-BK03342, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

P. Dubuisson

Directeur

(111992.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

METAL INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 58.438.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue exceptionnellement en date du 15 décembre 2005:

Les mandats des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et du commissaire aux comptes L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05557. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111993.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

CODISCO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,-.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 96.113.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 6 décembre 2005 que les actionnaires prennent acte de la démission de M. Ricardo Benjamin Salinas Pliego, né le 19 octobre 1955 à Mexico, D.F., et demeurant à Periférico Sur 4121, Mexico, D.F., CP 14141, en tant que gérant de la société avec effet au 23 novembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06311. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111994.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

M.C.F., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 80.202.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06643, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112035.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

CIFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 12.867.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue exceptionnellement en date du 14 décembre 2005:

Les mandats des administrateurs TMF CORPORATE SERVICES S.A., TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. et Mlle Polyxeni Kotoula et du commissaire aux comptes L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., étant venus à échéance, les actionnaires décident à l'unanimité de renouveler les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05558. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111995.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND MAYFAIR, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.679.

Il résulte d'une résolution du seul gérant en date du 8 décembre 2005 que le siège social de la société est transféré à partir du 8 décembre 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Fondée de Pouvoirs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(111997.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

TAILOR-MADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2351 Luxembourg, 16, rue des Primevères.
R. C. Luxembourg B 86.942.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 4 novembre 2004

Les mandats de Carlo Schneider, administrateur-délégué, Régis Claudel administrateur et André Klein, administrateur, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2009.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 se compose comme suit:

- Carlo Schneider, conseil économique, demeurant professionnellement au 16, rue des Primevères, L-2351 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Régis Claudel, consultant, demeurant au 8, rue des Bénédictins, F-57050 Ban-Saint-Martin;

- André Klein, employé privé, demeurant au 28, rue de Dalheim, L-5761 Hassel.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2009 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TAILORMADE S.A.

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05819. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112016.3/717/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MEDICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 73.566.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2005 que:

i) Monsieur Andrea De Maria, employé privé, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg ainsi que Mademoiselle Annalisa Ciampoli, employée privée, demeurant professionnellement 40, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs de catégorie B en remplacement de Messieurs Bruno Beernaerts et David De Marco, démissionnaires.

ii) MAYFAR TRUST, S.à r.l., ayant son siège au 54, avenue Pasteur à L-2310 Luxembourg a été nommé Commissaire en remplacement de CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire.

iii) Le siège social de la société a été transféré de son siège actuel au 38, avenue de la Faiencerie à L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112000.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND HOLDING, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 43.000.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 109.253.

—
Il résulte d'une résolution du seul gérant en date du 8 décembre 2005 que le siège social de la société est transféré à partir du 8 décembre 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Fondée de Pouvoirs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05561. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112002.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MFR BARBERINO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 95.727.

—
Extrait des décisions de l'associée unique datées du 2 décembre 2005

1) Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2) En remplacement de Monsieur Corrado Fratini, démissionnaire avec effet au 30 novembre 2005, Monsieur Colin Douglas Longhurst, administrateur de sociétés, né le 23 février 1949, à Chatham (Grande-Bretagne), demeurant aux Pays-Bas, 2061 GJ Bloemendaal, Lepenlaan 47, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Régime de signature statutaire

«La société est engagée en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants.»

Luxembourg, le 8 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour MFR BARBERINO, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04067. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112038.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

NEWELL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12.500.-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 112.715.

In the year two thousand and five, on the ninth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NEWELL IRELAND FINANCE LLC, a limited liability company incorporated and organised under the laws of the State of Illinois, with registered office at 29 East Stephenson Street, Freeport, IL 61032 USA, here represented by Mr Vivian Walry, attorney-at-law, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given on December 8, 2005,

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- NEWELL IRELAND FINANCE LLC is the sole shareholder of NEWELL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on November 24, 2005, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* (the Company).

- the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into five hundred (500) shares of twenty-five euro (EUR 25) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

NEWELL IRELAND FINANCE LLC, in its capacity as sole shareholder of the Company, decides to increase the subscribed capital by an amount of four hundred fifty-three thousand euro (EUR 453,000) to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) to four hundred sixty-five thousand five hundred euro (EUR 465,500) by the issuance of eighteen thousand one hundred twenty (18,120) new shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, having the same rights as the already existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, NEWELL IRELAND FINANCE LLC, prenamed and represented as stated above declares to subscribe for the eighteen thousand one hundred twenty (18,120) new shares and to have them fully paid up by a contribution in kind consisting of one million five hundred fifty thousand (1,550,000) ordinary shares having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each (the Shares) of NEWELL IRELAND, a company incorporated and organised under the laws of Ireland, with registered office at JP Morgan House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Ireland, registered with the Companies Registration Office in Dublin under number 265016, having an issued share capital represented by thirty-one million (31,000,000) ordinary shares having a par value of one Canadian dollar (CAD 1) each and two (2) ordinary shares having a par value of one point two six nine seven three eight one euro (EUR 1.2697381) each.

Such contribution in an aggregate amount of two million two hundred sixty-five thousand eighty-two euro and forty cents (EUR 2,265,082.40) made to the Company is to be allocated as follows:

- (i) four hundred fifty-three thousand euro (EUR 453,000) is allocated to the share capital account of the Company;
- (ii) one million eight hundred twelve thousand eighty-two euro and forty cents (EUR 1,812,082.40) is allocated to a share premium account of the Company.

It results from a certificate issued on the date hereof by the management of NEWELL IRELAND that, as of the date of such certificate:

- NEWELL IRELAND FINANCE LLC is the full owner of the Shares;
- the Shares are fully paid-up and represent 5% of the issued share capital of NEWELL IRELAND;
- NEWELL IRELAND FINANCE LLC is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares;
- the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares and the Shares are not subject to any attachment;
- there exists no pre-emption rights nor any other right by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;
- according to the laws of Ireland and the articles of association of NEWELL IRELAND, the Shares are freely transferable;
- there are no major changes in the financial situation of NEWELL IRELAND since the balance sheet dated November 30, 2005 (the Balance Sheet) and on the date hereof, the Shares are worth at least two million two hundred sixty-five thousand eighty-two euro and forty cents (EUR 2,265,082.40), this estimation being based on generally accepted accountancy principles.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.1.** The Company's corporate capital is fixed at four hundred sixty-five thousand five hundred euro (EUR 465,500) represented by eighteen thousand six hundred twenty (18,620) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately twenty-six thousand euro (EUR 26,000.00).

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEWELL IRELAND FINANCE LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat de l'Illinois, avec siège social à 29 East Stephenson Street, Freeport, IL 61032 USA,

représentée par Maître Vivian Walry, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 décembre 2005,

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- NEWELL IRELAND FINANCE LLC est l'associé unique de NEWELL LUXEMBOURG FINANCE, S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, en date du 24 novembre 2005, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

- le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

La partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

NEWELL IRELAND FINANCE LLC, en sa qualité d'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social souscrit par un montant de quatre cent cinquante-trois mille euros (EUR 453.000) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) à quatre cent soixante-cinq mille cinq cents euros (EUR 465.500) par l'émission de dix-huit mille cent vingt (18.120) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales déjà existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ces faits exposés, NEWELL IRELAND FINANCE LLC, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire les dix-huit mille cent vingt (18.120) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en nature d'un million cinq cent cinquante mille (1.550.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune (les Actions) de Newell Ireland, une société de droit irlandais, avec siège social à JP Morgan House, International Financial Services Centre, Dublin 1, Irlande, inscrite auprès du registre des sociétés de Dublin sous le numéro 265016, ayant un capital social émis représenté par trente et un million (31.000.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un dollar canadien (CAD 1) chacune et deux (2) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un point deux six neuf sept trois huit un euro (EUR 1,2697381).

Ledit apport d'un montant total de deux millions deux cent soixante-cinq mille quatre-vingt-deux euros et quarante cents (EUR 2.265.082,40) fait à la Société sera affecté comme suit:

(i) quatre cent cinquante-trois mille euros (EUR 453.000) est affecté au capital de la Société;

(ii) un million huit cent douze mille quatre-vingt-deux euros et quarante cents (EUR 1.812.082,40) est affecté à un compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un certificat délivré par la gérance de Newell Ireland en date de ce jour que:

- NEWELL IRELAND FINANCE LLC est le propriétaire unique des Actions;

- les Actions sont entièrement libérées et représentent 5% du capital social souscrit de Newell Ireland;

- NEWELL IRELAND FINANCE LLC est la seule titulaire des droits sur les Actions et possède le pouvoir de céder les Actions;

- les Actions ne sont pas grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas sujettes à une telle opération;

- il n'existe aucun droit de préemption, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;

- conformément aux lois irlandaises et aux statuts de NEWELL IRELAND, les Actions sont librement cessibles;

- aucun changement majeur n'est intervenu dans la situation financière de NEWELL IRELAND depuis le bilan daté au 30 novembre 2005 (le Bilan) et en date de ce jour, les Actions sont évaluées au moins à deux millions deux cent soixante-cinq mille quatre-vingt-deux euros et quarante cents (EUR 2.265.082,40), cette estimation étant basée sur les principes comptables généralement acceptés.

Ledit certificat et une copie du bilan, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 5.1, des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1.** Le capital social est fixé à quatre cent soixante-cinq mille cinq cents euros (EUR 465.500) représenté par dix-huit mille six cent vingt (18.620) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ vingt-six mille euros (EUR 26.000,00).

Le notaire soussigné, qui a compris et parle la langue anglaise, déclare que le mandataire des parties comparantes l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: V. Walry, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 31, case 11. – Reçu 22.650,82 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(113746.3/230/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

NEWELL LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 112.715.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 2111 du 9 décembre 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(113747.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2005.

FIDUCIAIRE MANACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 19.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005

Sont renommés administrateurs pour une nouvelle période statutaire de 1 an, Messieurs Angelo De Bernardi, Vincenzo Arno', Mohammed Kara, Paul Weidig, Régis Donati, Federico Innocenti et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, Monsieur Angelo De Bernardi, prénommé, gardant le titre d'administrateur-délégué.

Est nommée commissaire aux comptes de la société pour une durée statutaire d'un an, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg en remplacement de la société FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour extrait conforme et sincère

FIDUCIAIRE MANACO S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06532. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112008.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 92.075.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2005, réf. LSO-BL07345, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG, Société Anonyme

S. Veillat / A. Laube

(112005.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BOUWFONDS EUROPEAN REAL ESTATE PARKING FUND, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 43.000.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 109.680.

Il résulte d'une résolution du seul gérant en date du 8 décembre 2005 que le siège social de la société est transféré à partir du 8 décembre 2005 à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Fondée de Pouvoirs

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112006.3/805/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

KULTURA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.723.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 décembre 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Enfin, cette même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour KULTURA

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05866. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112044.3/029/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ISO 200 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 42.655.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 15 décembre 2005

Les mandats de Marion Muller, Pascale Loewen et Jean-Marc Faber, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Marion Muller, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
 - Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
- Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:
- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ISO 200 S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112020.3/717/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

GLOBALUX INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 99.159.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 2 décembre 2005

La siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour GLOBALUX INVESTMENTS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04057. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112026.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 95.099.900,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 76.844.

Suite à la décision prise par les associés en date du 15 décembre 2005, le siège social de la société a été transféré du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants suivants:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Gérant A, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Carl Speecke, Gérant B, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour TAMAR INTERNATIONAL, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant A

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112040.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

FOOD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.663.

Extrait de la décision du conseil gérance en date du 8 décembre 2005

Le siège social a été transféré de L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FOOD HOLDINGS, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112022.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

FOOD HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 106.663.

A la suite de la liquidation en date du 31 mars 2005 de l'associée unique de la société FOOD HOLDINGS, S.à r.l. à savoir la société anonyme CORINTHE S.A., la totalité des 500 parts sociales de la société est détenue par Monsieur Ferruccio Fiorucci, entrepreneur, né à Rome (Italie), le 18 janvier 1927, demeurant à Monaco, (Principauté de Monaco), 4, boulevard de Belgique.

Luxembourg, 9 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *FOOD HOLDINGS, S.à r.l.*

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04050. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112021.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

JEFFERSON CAPITAL LIMITED, Société Anonyme.

Siège social: GB-London W1K 5NY, 71, Duke Street Mayfair.

Succursale: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 112.743.

*Ouverture de succursale**Activité de la succursale:*

La succursale exerce son activité sous le nom de JEFFERSON CAPITAL LIMITED, Succursale de Luxembourg.

La succursale a pour objet toutes activités généralement quelconques de nature administrative et financière liées à l'accomplissement ou au développement de l'objet social de JEFFERSON CAPITAL LIMITED. Dans ce cadre, elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises, ainsi qu'exercer la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Conseil d'administration:

- John M. Ormerod, avec adresse professionnelle au 6, Duke of York Street, GB-Londres SW1Y 6LA;

- Richard N. Charrington, avec adresse professionnelle au 33 St James Square, GB-Londres SW1Y 4JS.

Représentant légal de la succursale luxembourgeoise:

Geneviève Blauen, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg. Tous pouvoirs lui sont confiés pour généralement faire le nécessaire au fonctionnement de la succursale et à la représentation de JEFFERSON CAPITAL LIMITED au Luxembourg au travers de cette succursale.

Luxembourg, 6 décembre 2005.

Pour extrait conforme

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, réf. LSO-BL05010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112023.3/521/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

29293

IMBO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 44.803.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société
le 9 décembre 2005 à 10.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 29 juin 2005.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;
M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, demeurant à Luxembourg;
M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112028.3/536/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

MAZ PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 100.988.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 2 décembre 2005

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 7 décembre 2005.

Pour MAZ PARTICIPATIONS, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04063. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112030.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

AUTODROM S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9145 Erpeldange, 2, Porte des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 93.966.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 août 2004 à Erpeldange

L'Assemblée nomme les administrateurs suivants:

- Monsieur Robert Lemmer,
- Monsieur Yves Faber,
- Monsieur Daniel Bellini.

L'assemblée confie le mandat de commissaire aux comptes à MAZARS.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112050.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

AUTODROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 2, Porte des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 93.966.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 juin 2005 à Erpeldange

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Robert Lemmer de sa fonction d'administrateur et d'administrateur délégué.

L'Assemblée nomme Monsieur Eric Philippe, employé privé, demeurant au 40, rue d'Audun, à F-57840 Ottange, comme nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Robert Lemmer démissionnaire. Le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Philippe, ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2008.

Le Conseil d'administration est dès lors constitué comme suit:

- Monsieur Yves Faber, Administrateur;
- Monsieur Daniel Bellini, Administrateur;
- Monsieur Eric Philippe, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01854. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112048.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

AUTODROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 2, Porte des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 93.966.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu le 31 août 2005 à Erpeldange

Conformément à l'article 11 des statuts de la société et à la législation en matière de droit d'établissement, il est décidé d'attribuer à Monsieur Robert Daemen, Directeur technique, titulaire de l'autorisation d'établissement, les pouvoirs nécessaires à la gestion journalière de la société.

La société sera dorénavant valablement engagée par la signature collective d'un administrateur et de Monsieur Robert Daemen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112046.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

AUTODROM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9145 Erpeldange, 2, Porte des Ardennes.
R. C. Luxembourg B 93.966.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement le 9 septembre 2005 à Erpeldange

L'Assemblée nomme Monsieur Robert Daemen, Directeur Technique, demeurant 18, Op der Tonn, à L-6188 Gonderange, comme nouvel administrateur.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Robert Daemen, ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'année 2008.

Le Conseil d'administration est dès lors constitué comme suit:

- Monsieur Yves Faber, Administrateur;
- Monsieur Daniel Bellini, Administrateur;
- Monsieur Eric Philippe, Administrateur;
- Monsieur Robert Daemen, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2005, réf. LSO-BL01856. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112042.3/1682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

29295

DAVA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R. C. Luxembourg B 44.799.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société
le 9 décembre 2005 à 11.00 heures*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes à partir du 29 juin 2005.

Sont renommés Administrateurs:

M. Alexis Kamarowsky, Directeur de société, demeurant à Luxembourg;
M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, demeurant à Luxembourg;
M. Jean-Marc Debaty, Directeur de société, demeurant à Luxembourg.

Est renommée Commissaire aux comptes:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. (INTERCONSULT) avec siège social au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 décembre 2005.

Pour extrait conforme

L'agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, réf. LSO-BL04664. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112031.3/536/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 40, Cité Millewee.
R. C. Luxembourg B 70.049.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 5 décembre 2005

Les mandats de Frédéric Tonhofer, administrateur-délégué, Norbert Friob et Georgios Diamantidis, administrateurs, et le mandat de Marc Muller, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Frédéric Tonhofer, consultant, demeurant professionnellement au 40, Cité Millewee, L-8064 Bertrange, administrateur-délégué,
- Norbert Friob, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 24, rue Hiehl, L-6131 Junglinster,
- Georgios Diamantidis, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Ringstrasse 21, D-56307 Dermbach.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CYBEA CYBER ASSETS MANAGERS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05820. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112032.3/717/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

LOMBARD FUND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 47.094.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06637, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112039.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

GALATA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.811.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 décembre 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour GALATA S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112036.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 49.590.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 décembre 2005, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour BERGASA HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05871. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112037.3/029/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

LOMBARD MEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 21.384.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112041.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

LEXA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 112.968.

STATUTES

In the year two thousand five, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LEXA BV., a company with registered office at Prins Hendriklaan, 21, NL-1075AZ Amsterdam, hereby represented by Mr Benoît Nasr, private employee, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Amsterdam, on December 13, 2005.

This appearing party, through its representative, intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I. Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company or any related company and to render any assistance to the related companies within the limits of Luxembourg law.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of LEXA.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twenty thousand (20,000) Euro (EUR) represented by eight hundred (800) shares of a par value of twenty-five (25) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average balance sheet of the last three years and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III. Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

The managers shall be of Class «A» and/or of Class «B».

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of a Class «A» and a Class «B» manager. In case there is only one Class of manager, the Company shall be validly bound by the sole signature of any manager of such Class.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are invested with the broadest powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV. Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the following year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.

The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title VI. Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII. General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by LEXA B.V., prenamed.

Seven hundred-and-sixty (760) shares have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of nineteen thousand (19,000) Euro is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Fourty (40) shares have been paid-up by LEXA B.V., prenamed, by a contribution in kind consisting in shares in the following companies:

1) a contribution in kind consisting of 650,000 A-shares and 650,000 B-shares having a nominal value of GBP 1 and representing 100% of the issued share capital of the company LEXA UK Ltd, registered under number 3057386 a limited liability company incorporated under the laws of Great Britain, having its registered office at 14 Queen Anne's Gate, London SW1H 9AA, Great Britain.

It results from a certificate issued in Amsterdam by Mr Arie Bouman, managing director of LEXA B.V., prenamed, on December 14, 2005, that:

«- it owns 650,000 A-shares and 650,000 B-shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by LEXA UK LTD, a company with limited liability established under the laws of Great Britain, with a par value of GBP 1 each, being 100% of the 1,300,000 shares issued by LEXA UK LTD;

- the shares are fully paid-up;
- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;
- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment;

- such Shares are freely transferable.»

It results from a declaration drawn up on December 13, 2005 and signed by Jan Ankarcrona, director of LEXA UK LTD that the contributed shares of LEXA UK LTD are valued at least at 5,957,556 GBP.

II) a contribution in kind consisting of 20,000 shares having a nominal value of EUR 1 and representing 100% of the issued share capital of the company MERCATOR INVEST B.V., registered under number 24342251 a limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Prins Hendriklaan 21, NL-1075 AZ Amsterdam, The Netherlands.

It results from a certificate issued in Amsterdam by Mr Arie Bouman, managing director of LEXA B.V., prenamed, on December 14, 2005, that:

«- it owns 20,000 shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by MERCATOR INVEST B.V., a company with limited liability established under the laws of The Netherlands, with a par value of EUR 1 each, being 100% of the 20,000 shares issued by MERCATOR INVEST B.V.;

- the shares are fully paid-up;

- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;

- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment;

- such Shares are freely transferable.»

It results from a declaration drawn up on December 13, 2005 and signed by Mr Arie Bouman, managing director of MERCATOR INVEST B.V. that the contributed shares of MERCATOR INVEST B.V. are valued at at least 109,042,591 Euro.

III) a contribution in kind consisting of 1,000 shares having a nominal value of SEK 100 and representing 100% of the issued share capital of the company LEXA AB, registered under number 556256-0614 a limited liability company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at Villagatan 6, SE-100 41 Stockholm, Sweden.

It results from a certificate issued in Amsterdam by Mr Arie Bouman, managing director of LEXA B.V., prenamed, on December 14, 2005, that:

«- it owns 1,000 shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by LEXA AB, a company with limited liability established under the laws of Sweden, with a par value of SEK 100 each, being 100% of the 1,000 shares issued by LEXA AB;

- the shares are fully paid-up;

- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;

- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment;

- such Shares are freely transferable.»

It results from a declaration drawn up on December 13, 2005 and signed by Mr Thomas Malmborg, director of LEXA AB that the contributed shares of LEXA AB are valued at at least SEK 366,000,000.

IV) a contribution in kind consisting of 444 shares having a nominal value of SEK 1,000 and representing 100% of the issued share capital of the company HANDELS AB MERCATOR, registered under number 556572-3565 a limited liability company incorporated under the laws of Sweden, having its registered office at Villagatan 6, SE-100 41, Sweden.

It results from a certificate issued in Amsterdam by Mr Arie Bouman, managing director of LEXA B.V., prenamed, on December 14, 2005, that:

«- it owns 444 shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by HANDELS AB MERCATOR, a company with limited liability established under the laws of Sweden, with a par value of SEK 1,000 each, being 100% of the 444 shares issued by HANDELS AB MERCATOR;

- the shares are fully paid-up;

- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;

- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment;

- such Shares are freely transferable.»

It results from a declaration drawn up on December 13, 2005 and signed by Mr Thomas Malmborg, director of HANDELS AB MERCATOR that the contributed shares of HANDELS AB MERCATOR are valued at at least SEK 21,115,152.

V) a contribution in kind consisting of 100 shares having a nominal value of CHF 1,000 and representing 100% of the issued share capital of the company MERCATOR AG, registered under number CH-170.3.021.032-6 a limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Zeughausgasse 9A, CH-6301 Zug, Switzerland.

It results from a certificate issued in Amsterdam by Mr Arie Bouman, managing director of LEXA B.V., prenamed, on December 14, 2005, that:

«- it owns 100 shares (hereinafter referred to as «Shares») issued by MERCATOR AG, a company with limited liability established under the laws of Switzerland, with a par value of CHF 1,000 each, being 100% of the 100 shares issued by MERCATOR AG;

- the shares are fully paid-up;
- it is the legal owner solely entitled to the Shares and possessing the power to dispose of the Shares;
- there exists no pre-emption right nor any other right by virtue of which any person or entity may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct of the Shares and none of the Shares are subject of any attachment;
- such Shares are freely transferable.»

It results from a declaration drawn up on December 13, 2005 and signed by Kurt Bättig, director of MERCATOR AG that the contributed shares of MERCATOR AG are valued at at least CHF 1,250,722.

Out of the total value of the contributed shares an amount of one thousand (1,000) Euro is attributed to the share capital and an amount of one hundred and fifty-nine million four hundred and eighty-three thousand nine hundred and twenty-six (159,483,926) is attributed to the share premium.

The value of the contributed shares has furthermore been proved to the notary by an interim balance sheet as at November 30, 2005.

Such declaration, certificates and interim accounts, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

Valuation

For all purposes the shares brought in in kind are valued at one hundred and fifty-nine million four hundred and eighty-four thousand nine hundred and twenty-six (159,484,926) and for registration purposes the shares of MERCATOR AG, the Swiss company, are valued at eight hundred and nine thousand five Euro (809,005).

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about sixteen thousand (16,000) Euro.

Contribution tax

For the purpose of registration, the subscriber declares that the contribution in kind consisting of all issued and outstanding shares in the capital of LEXA UK LTD, MERCATOR INVEST B.V., LEXA AB and HANDELS AB MERCATOR, companies having their registered seats and effective place of management within the territory of the European Union, is realised under the benefit of article 4-2 of the law of December 29th, 1971 as amended, providing for a capital contribution tax exemption.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period:

a) Class «A» manager:

- Mr Arie Bouman, attorney at law, born in Strijen, The Netherlands, on June 6, 1952, with professional address at Prins Hendriklaan 21, NL-1075 AZ Amsterdam;

b) Class «B» manager:

- Mr Benoît Nasr, private employee, born in Charleroi, Belgium on May 26, 1975, with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The Company is validly bound by the joint signatures of any Class «A» and any Class «B» manager.

2) The Company shall have its registered office at L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LEXA BV., une société avec siège social à Prins Hendriklaan, 21, NL-1075AZ Amsterdam, ici représentée par Monsieur Benoît Nasr, employé privé, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Amsterdam, le 13 décembre 2005.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle, dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont directement en relation avec la création, la gestion et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet est l'accomplissement de toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet. La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société peut aussi conclure toute caution, nantissement ou autre forme de sûreté, soit par contrat personnel, soit par hypothèque ou affectation hypothécaire sur toute ou partie de son entreprise, biens (présents ou futurs) ou par toutes ou une de ces méthodes pour l'accomplissement de contrats ou obligations de la Société ou toute société parente et de rendre assistance à ces sociétés dans les limites de la loi luxembourgeoise.

Art. 3. La Société prend la dénomination de LEXA.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt mille (20.000) euros, représenté par huit cents (800) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par les associés.

Les gérants seront de catégorie «A» et/ou de catégorie «B».

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B». Au cas où il y a seulement un gérant de catégorie «A» la société sera valablement engagée par la seule signature d'un gérant de cette catégorie.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins d'un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion d'un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés à tout moment sous les conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires sont établis par le gérant ou le conseil de gérance,
2. Ces comptes montrent un bénéfice y inclus les bénéfices reportés ou transférés à une réserve extraordinaire,
3. La décision de payer des dividendes intérimaires est prise par le seul associé ou, selon les cas, par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Le paiement est fait si la Société a reçu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas lésés.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par LEXA B.V., préqualifiée.

Sept cent soixante (760) parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de dix-neuf mille (19.000) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Quarante (40) parts sociales ont été libérées par LEXA B.V., préqualifiée, par un apport en nature de parts sociales dans les sociétés suivantes:

I) par un apport en nature consistant en 650.000 parts sociales A et 650.000 parts sociales B d'une valeur nominale de GBP 1 et représentant 100% du capital social émis de la société LEXA UK LTD, enregistrée sous le numéro 3057386, une société de droit britannique, avec siège social au 14 Queen Anne's Gate, London SW1H 9AA, Grande-Bretagne.

Il résulte d'un certificat émis à Amsterdam par Arie Bouman, managing director de LEXA B.V., préqualifiée, en date du 14 décembre 2005 que:

«- elle est propriétaire de 650.000 parts sociales A et 650.000 parts sociales B (ci-après dénommées «les Parts») émises par LEXA UK LTD, une société anglaise, d'une valeur nominale de GBP 1 chacune, représentant 100% des 1.300.000 Parts émises par LEXA UK LTD;

- les Actions sont entièrement libérées;
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions lui soit transférées;
- les Actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage.
- les Actions sont librement transmissibles.»

Il résulte d'une déclaration dressée le 13 décembre 2005, et signée par Jan Ankarcrona, gérant de LEXA UK LTD que les actions apportées de LEXA UK LTD sont évaluées à 5.957.556 GBP.

II) par un apport en nature consistant en 20.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 et représentant 100% du capital social émis de la société MERCATOR INVEST B.V., enregistrée sous le numéro 24342251, une société de droit des Pays-Bas, avec siège social à Prins Hendriklaan 21, NL-1075 AZ Amsterdam, Pays-Bas.

Il résulte d'un certificat émis à Amsterdam par Arie Bouman, managing director de LEXA B.V., préqualifiée, en date du 14 décembre 2005 que:

«- elle est propriétaire de 20.000 Actions (ci-après dénommées «les Actions») émises par MERCATOR INVEST B.V., une société des Pays-Bas, d'une valeur nominale de EUR 1 chacune, représentant 100% des 20.000 Actions émises par MERCATOR INVEST B.V.;

- les Actions sont entièrement libérées;
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions lui soit transférées;

- les Actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage.
- les Actions sont librement transmissibles.»

Il résulte d'une déclaration dressée le 13 décembre 2005, et signée par Arie Bouman, gérant de MERCATOR INVEST B.V. que les actions apportées de MERCATOR INVEST B.V. sont évaluées à 109.042.591 euros.

III) par un apport en nature consistant en 1.000 parts sociales d'une valeur nominale de SEK 100 et représentant 100% du capital social émis de la société LEXA AB, enregistrée sous le numéro 556256-0614, une société de droit de Suède, avec siège social à Villagatan 6, SE-100 41 Stockholm, Suède.

Il résulte d'un certificat émis à Amsterdam par Arie Bouman, Managing director de LEXA B.V., préqualifiée, en date du 14 décembre 2005 que:

«- elle est propriétaire de 1.000 Actions (ci-après dénommées «les Actions») émises par LEXA AB, une société de Suède, d'une valeur nominale de SEK 100 chacune, représentant 100% des 1.000 Actions émises par LEXA AB;

- les Actions sont entièrement libérées;
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions lui soit transférées;
- les Actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage.
- les Actions sont librement transmissibles.»

Il résulte d'une déclaration dressée en date du 13 décembre 2005, et signée par Thomas Malmborg, gérant de LEXA AB que les actions apportées de LEXA AB sont évaluées à SEK 366.000.000.

IV) par un apport en nature consistant en 444 parts sociales d'une valeur nominale de SEK 1.000 et représentant 100% du capital social émis de la société HANDELS AB MERCATOR, enregistrée sous le numéro 556572-3565, une société de droit de Suède, avec siège social à Villagatan 6, SE-100 41, Suède.

Il résulte d'un certificat émis à Amsterdam par Arie Bouman, Managing director de LEXA B.V., préqualifiée, en date du 14 décembre 2005 que:

«- elle est propriétaire de 444 Actions (ci-après dénommées «les Actions») émises par HANDELS AB MERCATOR, une société de Suède, d'une valeur nominale de SEK 1.000 chacune, représentant 100% des 444 Actions émises par HANDELS AB MERCATOR.;

- les Actions sont entièrement libérées;
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions lui soit transférées;
- les Actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage.
- les Actions sont librement transmissibles.»

Il résulte d'une déclaration dressée le 13 décembre 2005, et signée par Thomas Malmborg, gérant de HANDELS AB MERCATOR que les actions apportées de HANDELS AB MERCATOR sont évaluées à SEK 21.115.152.

V) par un apport en nature consistant en 100 parts sociales d'une valeur nominale de CHF 1.000 et représentant 100% du capital social émis de la société MERCATOR AG, enregistrée sous le numéro CH-170.3.021.032-6, une société de droit de Suisse, avec siège social à Zeughausgasse 9A, CH-6301 Zug, Suisse.

Il résulte d'un certificat émis à Amsterdam par Arie Bouman, Managing director de LEXA B.V., préqualifiée, en date du 14 décembre 2005 que:

«- elle est propriétaire de 100 Actions (ci-après dénommées «les Actions») émises par MERCATOR AG, une société de Suisse, d'une valeur nominale de CHF 1.000 chacune, représentant 100% des 100 Actions émises par MERCATOR AG.;

- les Actions sont entièrement libérées;
- elle est le propriétaire légal seul autorisé à détenir ces Actions et ayant le droit d'en disposer;
- il n'existe pas de droit de préemption ni d'autre droit en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que l'une ou plusieurs de ces Actions lui soit transférées;
- les Actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit; il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage.
- les Actions sont librement transmissibles.»

Il résulte d'une déclaration dressée le 13 décembre 2005, et signée par Kurt Bättig, le gérant de MERCATOR AG que les actions apportées de MERCATOR AG sont évaluées à CHF 1.250.722.

Du montant total des parts apportées un montant de mille (1.000) euros est attribué au capital social et un montant de cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent vingt-six euros (159.483.926) à la prime d'émission.

La valeur des parts apportées a été en outre prouvée au notaire par un bilan intérimaire établi au 30 novembre 2005.

Ces déclarations, certificats et bilan intérimaire, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2005.

29304

Evaluation

A toutes fins utiles les actions apportées en nature sont estimées à cent cinquante-neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent vingt-six euros (159.484.926) et pour les besoins de l'enregistrement les actions de MERCATOR AG, la société suisse, sont évalués à huit cent neuf mille cinq euros (809.005)

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ seize mille (16.000) euros.

Droit d'apport

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur déclare que l'apport en nature consistant dans 100% des parts sociales du capital des sociétés LEXA UK LTD, MERCATOR INVEST B.V., LEXA AB et HANDELS AB MERCATOR, sociétés ayant leur siège effectif de direction sur le territoire de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit une exemption du droit d'enregistrement.

Assemblée constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Gérant de catégorie «A»:

- Monsieur Arie Bouman, avocat-avoué, né à Strijen, Pays-Bas, le 6 juin 1952, avec adresse professionnelle au Parnassuweg, 126, NL-1070AM Amsterdam.

b) Gérant de catégorie «B»:

- Monsieur Benoît Nasr, employé privé, né à Charleroi, Belgique, le 26 mai 1975, avec adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

La Société est valablement engagée par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie «A» et d'un gérant de catégorie «B».

2) Le siège social de la Société est établi au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Dont acte, le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Nasr, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 151S, fol. 37, case 8. – Reçu 8.280,05 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2005.

A. Schwachtgen.

(001641.3/230/471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2006.

PILLARLUX ARLON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 101.656.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, Monsieur Philip John Martin, administrateur de sociétés, né à GB-Cambridge, le 22 mars 1957, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Martin Francis McGann, démissionnaire.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX ARLON S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112043.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

SUNRISE CORPORATION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 38.410.

Nous avons le regret de vous informer du décès de Monsieur Joseph Vliegen, Administrateur, survenu en date du 25 juillet 2001.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., Administrateur,
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur,
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2005.

Pour SUNRISE CORPORATION S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05881. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112047.3/029/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

FJC IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 59.341.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112049.3/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PNEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.308.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 24 novembre 2005, que:

- la démission de M. Jan Erik Wulker, Hästhagavägen 1A, S-432 21 Varberg, Suède (né le 24 août 1944 à Varberg, Suède), en tant qu'administrateur de la société fut acceptée;

- Me Thomas Felgen, 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg (né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, Luxembourg), fut élu comme nouvel administrateur de sorte que son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(112241.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PNEU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 59.308.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05964, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Signature

Un mandataire

(112246.3/263/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PILLARLUX BEAUCAIRE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 96.236.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, Monsieur Philip John Martin, administrateur de sociétés, né à GB-Cambridge, le 22 mars 1957, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Martin Francis McGann, démissionnaire.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX BEAUCAIRE S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04073. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112051.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

RXP SERVICE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 103.901.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

Pour RXP SERVICE S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112052.3/029/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ADVANCED LASER APPLICATIONS (ALA) HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 72.518.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05425, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l. / A.T.T.C. DIRECTORS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. S.A. / A.T.T.C. S.A.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

(112108.3/813/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

CENTRE LE ROI DAGOBERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 60.023.

L'an deux mille cinq, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRE LE ROI DAGOBERT S.A., avec siège social à L-6735 Grevenmacher, 2A, rue Prince Henri, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 3 juillet 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 576 du 22 octobre 1997, modifiée suivant résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9 mai 2001, dont le procès-verbal a été publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 449 du 21 mars 2002.

La société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.023.

La séance est ouverte à quinze heures dix (15h10), sous la présidence de Monsieur Jos Hein, industriel, demeurant à L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Betty Hein, administrateur de sociétés, demeurant à L-6794 Grevenmacher, 10, route du Vin.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Henriette Hein-Lies, industrielle, demeurant à L-6660 Born, 1, Schlassstrooss.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée:

1.- Modification de l'article 4 des statuts en vue de changer l'objet social de la société et de lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales, tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement.»

2.- Refonte complète des statuts de la société pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes actuellement propriétaires des actions et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de CENTRE LE ROI DAGOBERT S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Grevenmacher.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir les filiales, succursales, agences, aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales, tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (EUR 375.000,-) représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire peut prendre connaissance.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les actions ne peuvent pas faire l'objet d'un cautionnement par un actionnaire, qu'il soit une personne physique ou une personne morale.

Art. 6. Les actions sont indivisibles. La société reconnaît, en relation avec l'exercice des droits d'actionnaires, seulement un propriétaire par action.

Si une ou plusieurs actions appartiennent à plusieurs personnes, les droits attachés à ces titres ne peuvent être exercés que si une seule personne de ce groupe ou un autre actionnaire soit mandatée à cette fin.

Art. 7.

1. Libre transmission des actions par donation et/ou pour cause de mort.

Les actions sont librement transmissibles par donation entre vifs et/ou pour cause de mort en ligne directe entre frères, soeurs, neveux et nièces des actionnaires, sans restrictions. Toute autre cession entre vifs et/ou pour cause de mort est soumise aux conditions indiquées au point 3 ci-dessous.

2. Transfert des actions à titre onéreux entre actionnaires.

En cas de demande de transfert par l'un des actionnaires de ses actions, les autres actionnaires bénéficieront d'un droit de préemption sur ces actions proportionnellement à leur participation dans la société, à un prix agréé entre actionnaires et fixé à la majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente («le prix agréé»).

Cette valeur sera déterminante, indépendamment de toute estimation éventuelle par les tiers, pour la cession d'actions entre actionnaires.

Cette offre se fera selon la procédure suivante:

- L'actionnaire qui a l'intention de vendre tout ou partie de ses actions doit notifier cette intention au président du conseil d'administration par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse du siège social de la société. Cette demande de cession indiquera les nom, prénom, adresse du cessionnaire et le nombre d'actions dont la cession est envisagée. Cette demande de cession vaut offre de vente.

- Le conseil d'administration transmettra endéans 10 (dix) jours cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception aux autres actionnaires, qui auront un délai de 60 (soixante) jours pour notifier leur intention d'acheter le nombre d'actions au prix agréé entre actionnaires et fixé à la majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des voix présentes ou représentées lors de chaque assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule: $(nA/(nT-nV))*nV$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: nombre d'actions offertes par l'actionnaire-vendeur

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- Passé ce délai, le conseil d'administration informera les actionnaires intéressés à l'achat, endéans 10 (dix) jours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sur le nombre d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur avec invitation de faire part dans un délai de 60 (soixante) jours de leur offre ferme d'acheter au prix agréé le nombre d'actions supplémentaires du solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaires-acquéreur lors de la première phase de souscription. Le nombre d'actions pour lequel chaque actionnaire pourra exercer son droit de préemption additionnel sera calculé comme suit:

a. selon la règle de souscription maximale soit proportionnellement à leur participation détenue dans la société suivant la formule: $(nA/(nT-nV))*nV$

avec:

nA: nombre d'actions détenues par l'actionnaire-acquéreur avant l'opération,

nT: nombre total d'actions de la société,

nV: solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur,

b. selon la règle de souscription restrictive en ne souscrivant qu'un nombre défini d'actions, soit un nombre inférieur au nombre d'actions auquel l'actionnaire-acquéreur aurait eu droit selon la règle de souscription maximale.

- A la fin de cette procédure en rapport avec l'exercice du droit de préemption, le conseil d'administration convoquera endéans 30 (trente) jours une assemblée générale extraordinaire, informant les actionnaires du résultat de ces opérations.

Si toutefois un solde d'actions n'ayant pas trouvé d'actionnaire-acquéreur subsiste après la deuxième procédure de souscription, ce solde pourra être repris prioritairement par :

I. un ou plusieurs actionnaires-acquéreur ayant déjà souscrit lors de la procédure de préemption engagée selon la règle de souscription maximale, le nombre des actions restantes étant repris au prix agréé par un ou plusieurs actionnaires-acquéreur après avoir été réparti proportionnellement et en fonction des demandes des actionnaires-acquéreur, ces demandes ne pouvant dépasser le nombre réel du solde d'actions,

II. la société elle-même en tant qu'acquéreur potentiel des actions dans les limites des dispositions légales applicables,

III. un tiers acquéreur selon la procédure décrite sous le point 3 du présent article.

- Les cessions doivent se faire à partir de la fin des opérations ci-dessus mentionnées comme suit : le prix agréé fixé lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur le bilan et le résultat de l'exercice de l'année précédente, est payable au cédant en 3 (trois) tranches déphasées, distantes l'une de l'autre d'un intervalle de 3 (trois) années à raison d'un 1/3 (un tiers) du montant convenu et avec majoration d'intérêts calculés au taux EURIBOR 1 an; la première tranche étant à payer dans un délai de 60 (soixante) jours après l'accord définitif résultant de l'assemblée générale extraordinaire.

- A l'unanimité, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires pourra décider que le prix agréé sera à payer en une seule fois selon les modalités à arrêter entre parties.

3. Transfert et cession des actions à des tiers non actionnaires.

Sous réserve des hypothèses visées sous le point 1 du présent article, les actions sont incessibles entre vifs et/ou pour cause de mort à des tiers non actionnaires sans l'accord unanime de tous les actionnaires restants.

Tout actionnaire s'interdit de vendre, céder ou transférer de quelque manière que ce soit, tout ou partie de ses actions dans la société à une partie tierce sans avoir préalablement fait une offre aux autres actionnaires qui disposent d'un droit de préemption.

Dans ce cas, la procédure prévue au point 2 du présent article sera applicable.

Si, après réalisation de la procédure intégrale prévue au point 2 du présent article, il reste des actions mises en vente qui n'ont pas trouvé preneur au terme des procédures prévues audit point 2, celles-ci sont cessibles à des tiers aux conditions suivantes.

A. L'actionnaire-vendeur est obligé de révéler l'identité du tiers non-actionnaire au conseil d'administration qui transmet cette information par lettre recommandée avec demande d'avis de réception endéans un délai de 30 (trente) jours aux autres actionnaires.

B. Endéans 30 (trente) jours après cette notification aux actionnaires, les actionnaires sont convoqués à une première assemblée générale extraordinaire, dans laquelle une majorité d'au moins 2/3 (deux tiers) des votes des actionnaires présents ou représentés lors de cette assemblée doit être atteinte afin d'accepter l'offre du tiers.

C. En cas de vote négatif pour le tiers acquéreur, soit l'actionnaire-vendeur, soit les actionnaires restants disposent d'un délai de 60 (soixante) jours après l'assemblée générale extraordinaire pour présenter un nouveau tiers acquéreur. Si l'actionnaire-vendeur ou les actionnaires restants font usage de ce droit, la procédure des points du présent point 3 sera de nouveau d'application.

D. Cette procédure du point 3 sera à appliquer jusqu'à aboutir à un vote positif pour le tiers acquéreur.

Si toutefois après trois passages, la procédure décrite ci-dessus n'aboutit pas à un vote positif pour le tiers acquéreur, les actionnaires restants sont tenus :

- soit, en premier lieu, d'acquérir les actions de l'actionnaire-vendeur au prix agréé du point 2 du présent article,

- soit, en deuxième lieu, d'accepter l'offre du tiers acquéreur présentée par l'actionnaire-vendeur dans un délai de 60 (soixante) jours après la date de la dernière assemblée générale extraordinaire ayant eu à l'ordre du jour la décision relative à l'offre du tiers acquéreur.

En cas de litige relatif au transfert et/ou à la cession d'actions à des tiers non actionnaires, les droits attachés aux actions en question restent suspendus jusqu'au moment où un accord unanime concernant le transfert et/ou la cession de ces actions sera signé entre les actionnaires et le tiers non actionnaire.

Administration - Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de sept au plus, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 9. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration choisit un secrétaire, administrateur ou non, qui est responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président. Une réunion du conseil d'administration doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur pour présider le conseil d'administration en question. Faute de désignation d'un autre administrateur par le président, le conseil d'administration désigne l'administrateur qui préside le conseil d'administration en cause.

Les convocations à toutes les réunions du conseil d'administration sont communiquées aux administrateurs au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou en cas d'accord préalable de tous les administrateurs.

La convocation indique l'heure et le lieu de la réunion et en contient l'ordre du jour.

Il peut être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, ou par tout moyen de reproduction d'un écrit, de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour les réunions à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Toutes les réunions sont tenues au siège ou à tel endroit déterminé par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Aucun administrateur ne peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 2/3 (deux tiers) des administrateurs en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent une majorité qualifiée d'au moins 2/3 (deux tiers) des membres présents ou représentés.

La majorité qualifiée est requise pour les décisions suivantes:

- la cession de parties essentielles de la valeur d'exploitation de la société,
- l'acquisition et la cession de biens immobiliers pour les besoins propres de la société ou de ses filiales,
- l'octroi de garanties, de cautions ou d'aval sous quelque forme que ce soit,
- la désignation d'un ou plusieurs administrateurs-délégués et la détermination de leurs attributions,
- la nomination et la révocation d'un Directeur Général et/ou de membres du comité de direction,
- la désignation de mandataires généraux ou spéciaux (fondés de pouvoir, porteurs de signatures, etc.) ainsi que la détermination de leurs pouvoirs,
- la proposition de nomination d'un nouveau commissaire aux comptes de la société,
- tout accord de coopération industrielle ou commerciale entre un tiers d'une part et la société d'autre part, d'une durée supérieure à 2 (deux) ans et à l'exclusion des accords conclus dans le cadre de la gestion courante de la société et/ou de ses filiales,
- la conclusion et/ou le renouvellement d'accords d'intéressement d'entreprises avec les salariés de la société et/ou de ses filiales,
- la détermination du vote de la société en tant qu'actionnaire ou associé dans toute assemblée générale ordinaire ou extraordinaire de ses filiales et sur tous les points figurant à l'ordre du jour de telles assemblées.

Les décisions suivantes à prendre par le conseil d'administration requièrent en outre une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité qualifiée indiquée à l'article 18 des statuts:

- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,
- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,
- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion du conseil d'administration est prépondérante.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs équivaut à une décision adoptée à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue.

De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une même résolution, et peuvent être exprimées par écrit ou tout moyen de reproduction d'un écrit.

Art. 10. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration sont approuvés par le conseil d'administration. Ils sont signés par tous les membres présents aux séances, et envoyés en copie à tous les administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs-délégués, qui peuvent à tout moment être révoqués ou démis de leurs fonctions par le conseil d'administration.

La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Les délégués à la gestion journalière ont les pouvoirs qui leur sont délégués par résolution du conseil d'administration.

Il peut également désigner des mandataires généraux ou spéciaux ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée:

- En toutes circonstances et sans limitation par les signatures conjointes de trois membres du conseil d'administration.
- Par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière.
- Par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites de ce pouvoir.
- Dans ses rapports avec les administrations publiques, par les signatures conjointes de deux administrateurs pour les actes ayant trait aux échanges d'informations avec les administrations.
- Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration en fonction.

Art. 14. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils sont rééligibles.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Art. 15. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle ordinaire se réunit de plein droit le deuxième samedi du mois de juin à dix heures quinze (10h15) au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 17. Les assemblées générales sont convoquées dans les formes et les délais prévus par la loi. La convocation doit reproduire l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en personne ou en désignant par écrit, ou tout moyen de reproduction d'un écrit, un mandataire qui doit être un actionnaire.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Le président du conseil d'administration préside les assemblées générales des actionnaires.

En cas d'absence du président, celui-ci désigne un autre administrateur et/ou actionnaire pour présider l'assemblée générale en question.

Faute de désignation d'un autre administrateur et/ou actionnaire par le président, les actionnaires présents désignent l'actionnaire qui préside l'assemblée générale.

Le président de l'assemblée générale désigne le secrétaire.

L'assemblée générale élit un ou plusieurs scrutateurs.

Le président, le secrétaire et le ou les scrutateurs forment le bureau de l'assemblée.

Les délibérations des assemblées générales sont consignées dans un procès-verbal qui comprend les résolutions prises, les nominations faites ainsi que les déclarations que les actionnaires peuvent demander de faire acter. La liste de présence des actionnaires présents ou représentés restera annexée au procès-verbal.

Les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau ainsi que par tout actionnaire demandant de le signer.

Les copies ou extraits des procès-verbaux sont signés par le président de l'assemblée générale et le secrétaire.

Art. 18. Chaque action donne droit à une voix. L'assemblée générale des actionnaires délibère conformément aux conditions de quorum et de majorité indiquées ci-après.

L'assemblée générale ne peut délibérer et agir valablement que si au moins 2/3 (deux tiers) des actions sont présentes ou représentées. A défaut de quorum lors d'une première assemblée, une seconde assemblée ayant le même ordre du jour et convoquée conformément à la loi, pourra délibérer valablement sans conditions de quorum de présence.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'exception des décisions énumérées à l'alinéa suivant et qui requièrent une majorité qualifiée d'au moins 2/3 (deux tiers) des actions présentes ou représentées.

La majorité qualifiée est requise pour les décisions suivantes:

- toute décision de modifications des statuts, à l'exception de celles prévues par l'article 67-1 (1) de la loi du 10 août 1915;

- les décisions de cession à un tiers de tout ou partie du capital de la société conformément à l'article 7 des statuts,
- les décisions de fusion, d'apport partiel d'actifs et de changement total ou partiel d'activité de la société,
- la détermination et l'adoption du budget annuel du prochain exercice (au plus tard dans le mois précédent la clôture de l'exercice en cours), incluant notamment les investissements à réaliser et la révision semestrielle du budget,

- l'acquisition et la cession d'immobilisations réalisées par la société non incluses dans le budget approuvé et entraînant un dépassement de plus de 10% du budget d'investissement en cumulé sur l'année,

- toute décision autorisant le conseil d'administration à acquérir, aliéner, transférer, apporter, échanger et entreprendre toutes autres opérations de disposition généralement quelconques de toute participation prise ou à prendre par la société et/ou de tout immeuble acquis ou à acquérir par la société.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 20. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 22. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

3.- Fixation du nombre des administrateurs à six.

4.- Nomination d'un administrateur supplémentaire et fixation de la durée de son mandat.

II) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée générale extraordinaire prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts en vue de changer l'objet social de la société lequel aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement; l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; la gestion, l'administration, le contrôle et la mise en valeur par vente, achat, échange ou de toutes autres manières de ces participations.

Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra aussi contracter des emprunts et/ou accorder à ses filiales tous concours, prêts, avances et/ou garanties, sous quelque forme que ce soit et notamment, se porter caution personnelle ou hypothécaire.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter leur développement.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société.

L'assemblée générale extraordinaire décide que les statuts de la société auront dorénavant la teneur telle qu'arrêtée dans l'ordre du jour de la présente assemblée et émarginée ci-avant. Le texte afférent des statuts est considéré comme reproduit ici.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le nombre des administrateurs à six (6).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de confirmer les mandats des administrateurs actuels en fonction et de nommer comme administrateur supplémentaire de la Société Madame Maggy Hein, licenciée en sciences commerciales et financières, née à Grevenmacher, le 9 juillet 1970, demeurant à L-7263 Helmsange, 19, rue de la Libération.

Le mandat de l'administrateur Maggy Hein, prénommée, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009 (deux mille neuf).

Frais

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à quinze heures quinze (15h15).

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Hein, H. Lies, B. Hein, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2005, vol. 533, fol. 38, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 5 janvier 2006.

J. Gloden.

(002548.3/213/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

SOCCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 96.889.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06224, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112053.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

SOCCA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 96.889.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06222, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112054.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PILLARLUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 88.589.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, Monsieur Philip John Martin, administrateur de sociétés, né à GB-Cambridge, le 22 mars 1957, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Martin Francis McGann, démissionnaire.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04077. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112055.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

JCPIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 110.630.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations prises lors de la réunion de la Gérance de la Société tenue au siège social en date du 1^{er} décembre 2005, que la Gérance décide de transférer, à compter du 1^{er} décembre 2005, le siège social de la Société du 188, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05703. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112176.3/1384/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PILLARLUX HOLDINGS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 95.023.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008, Monsieur Philip John Martin, administrateur de sociétés, né à GB-Cambridge, le 22 mars 1957, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Martin Francis McGann, démissionnaire.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX HOLDINGS S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04080. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112057.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.836.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112058.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

BROADBAND LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 124.000,-.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 88.836.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06219, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Signature.

(112056.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

HORNBACH BAUMARKT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,-.

Siège social: L-8070 Bertrange, Z.A.I. Bourmicht.
R. C. Luxembourg B 63.906.

Le bilan au 28 février 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06413, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2005.

Pour la société

Signature

(112071.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

PILLARLUX SINTRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 98.958.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2005

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009, Monsieur Philip John Martin, administrateur de sociétés, né à GB-Cambridge, le 22 mars 1957, ayant son domicile professionnel à GB-Londres W1J 6HQ, Lansdowne House, Berkeley Square, a été nommé administrateur de la catégorie A, en remplacement de Monsieur Martin Francis McGann, démissionnaire.

Régime de signature statutaire:

«La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et de deux administrateurs de la catégorie B ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour PILLARLUX SINTRA S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2005, réf. LSO-BL04083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112059.3/029/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.161.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06274, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(112060.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

HEAT POWER CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 68, rue Marie-Adélaïde.
R. C. Luxembourg B 39.489.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL06076, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(112061.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

JARDINAGE DE LA MOSELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6670 Merttert, 9, rue Basse.
R. C. Luxembourg B 91.926.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 8 décembre 2005, réf. LSO-BL02121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour la société JARDINAGE DE LA MOSELLE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(112082.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BIS 120 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.362.

Monsieur Romain Wagner démissionne, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la société et demande de pourvoir à son remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

R. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112072.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BIS 120 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.362.

Monsieur Jean-Marie Boden démissionne, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la société et demande de pourvoir à son remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

J.-M. Boden.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112073.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BIS 120 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.362.

Monsieur Hans-Martin Kuske démissionne, avec effet immédiat, de sa fonction d'administrateur de la société et demande de pourvoir à son remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

H.-M. Kuske.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05982. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112074.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

BIS 120 S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.362.

La société KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l. démissionne, avec effet immédiat, de sa fonction de commissaire aux comptes de la société et demande de pourvoir à son remplacement lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2005.

KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l.

Un gérant

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, réf. LSO-BL05987. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(112075.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

TECHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.690.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2005, réf. LSO-BL04378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2005.

Signature.

(112089.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2005.

STAB DEVELOPMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 101.514.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 2005, réf. LSO-BL06281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STAB DEVELOPMENT, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant - catégorie A / Gérant - catégorie B

(112062.3/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

ALERPA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg E 3.059.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize décembre.

Ont comparu:

1. La ROA IMMOBILIERE & CO S.A. avec siège social au L-4251 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Moulin, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Eric Roa,
et
2. Monsieur Eric Roa, né le 16 novembre 1964, employé privé, demeurant à L-4394 Pontpierre, 14, rue de l'Ecole.
Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

Titre I^{er}. - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: ALERPA S.C.I.

Art. 2. La société a pour objet la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours, moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la poste à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II. - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500 EUR) divisé en cent parts sociales de vingt-cinq (25) EUR de valeur nominale chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1.- ROA IMMOBILIERE & CO S.A., (quatre-vingt-dix-huit parts)	98 parts
2.- Roa Eric, (deux parts)	<u>2 parts</u>
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de deux mille cinq cents euros (2500 EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de parts sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifiée conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Titre III. - Administration de la société

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers ou encore la société pourra emprunter et accorder à d'autres sociétés (dans lesquelles la société détient un intérêt) tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou de plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 17. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V. - Dissolution et liquidation

Art. 18. En cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatation de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI. - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

- A) Est nommé gérant: Monsieur Eric Roa, prèdit.
- B) La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.
- C) L'adresse de la société est fixée au 17, rue du Moulin, L-4251 Esch-sur-Alzette.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 2005.

ROA IMMOBILIERE & CO, Société Anonyme / E. Roa

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2006, réf. LSO-BM01335. – Reçu 37 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002684.3/000/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

CREDIT OPPORTUNITIES EUROPEAN FUNDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.-.

 Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 113.031.

 —
STATUTES

In the year two thousand and five, on twenty-first day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

OAK HILL CREDIT OPPORTUNITIES FINANCING LTD., a company governed by the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the companies register of the Cayman Islands under number 155267, represented by Mr Gaël Castex, attorney-at-law, residing in France, by virtue of a proxy given in New York City, on 13 December, 2005.

The above mentioned proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the appearing party and all Persons who will become shareholders thereafter a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholder, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of CREDIT OPPORTUNITIES EUROPEAN FUNDING, S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office; will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or Persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Separateness. The Company shall conduct its business and operations in accordance with the following provisions:

(i) the assets of the Company have not been, and will not be, commingled with those of its shareholder(s) or any other person or entity;

(ii) the Company shall not conceal from creditors any of its assets and will not participate in concealing the assets of any other person or entity;

(iii) the Company shall maintain all of its business records and books of account separate from those of its shareholder(s) and any other person or entity;

(iv) the financial records and accounts of the Company and its shareholder(s) are prepared and maintained in accordance with generally accepted accounting principles;

(v) the Company shall maintain its assets in such a manner that it is not costly or difficult to segregate, ascertain or otherwise identify such assets from those of its shareholder(s) or any other person or entity. All transactions between

the Company and any affiliate will be at arm's length and on terms no less favourable than available to either party in a similar transaction with a non-affiliate;

(vi) the Company shall conduct its business from an office separate from that of its shareholder(s) and any other person or entity;

(vii) the Company shall conduct its business solely in its own name so as not to mislead third parties as to the identity of the entity with which such third parties are dealing. Without limiting the generality, of the foregoing, the Company will use its own stationery, invoices, checks and telephone number in all business of the Company, and no oral or written communications will be made in the name of the Company if they relate only to its shareholder(s) or in the name of its shareholders) if they relate only to be the Company;

(viii) the Company will provide for its expenses and liabilities, including its organizational expenses, from its funds and not from the funds of any other person or entity. The Company's capitalization is adequate in light of the Company's business and purpose; and

(ix) the Company does not receive any loan or other extension of credit from a creditor who reasonably believes that the Company owns any assets of its shareholders).

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twenty-five (25) shares, with a nominal value of five hundred Euro (EUR 500.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Increase and reduction of capital. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. - Board of managers, Statutory auditors

Art. 10. Board of Managers. The Company will be managed and administrated by a board of managers (referred to as the «Board of Managers») composed of at least three members who need not be shareholders (the «Managers»).

The Managers will be elected by the single shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A Managers and one or several Class B Managers.

Art. 11. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of shareholders may appoint any other Person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing or by fax. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by unanimous consent given at the meeting or in writing or fax by all Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several Persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles of Incorporation to the single shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to Persons or agents chosen by it.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two Managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers within the limits of such power.

However if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Manager and one or several Class B Manager the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 17. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, by a resolution of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 18. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by share-

holders representing more than half the share capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by fax as his proxy another Person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers and obligations of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or these Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of the month of June at 9:00 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of these Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the by the Chairman or by any member of the Board of Managers.

Chapter V. - Financial year, Distribution of profits

Art. 22. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

Art. 23. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed; the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

The single shareholder or the shareholder's meeting deliberating in the same manner provided for amendments to these Articles of Incorporation may decide to pay interim dividends on the basis of the statement of accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles of Incorporation.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical Persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 26. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»).

Subscription and payment

These Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amounts mentioned.

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Amount paid-in (EUR)
OAK HILL CREDIT OPPORTUNITIES FINANCING LTD., prenamed	12,500.-	25	12,500.-
Total	12,500.-	25	12,500.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro (1,900.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2006.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Class A and Class B Managers for an unlimited duration:

Class A Manager:

- Mr Scott Krase, company director, born on 29 May, 1967 at Philadelphia, PA (USA), residing at 65 East 55th Street, 32nd Floor New York, NY 10022, United States of America.

Class B Manager:

- Mr Carl Speecke, company director, born on 5 March 1964 at Courtrai (Belgium), with professional residence at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr Benoît Nasr, private employee, born in Charleroi (Belgium) on 26th May 1975, residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office shall be set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing Person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same Person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the Person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said Person signed together with Us, notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

OAK HILL CREDIT OPPORTUNITIES FINANCING LTD., une société constituée sous les lois des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, Mary Street, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, enregistrée au registre des sociétés des Iles Cayman sous le numéro 155267, représentée par Mr Gaël Castex, avocat, demeurant en France, en vertu de d'une procuration donnée le 13 décembre 2005 à New York.

La procuration susmentionnée, signée par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant agissant dans la capacité ci-dessus indiquée, a requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Chapitre 1^{er}. - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination CREDIT OPPORTUNITIES EUROPEAN FUNDING, S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Au cas où le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Sauf stipulation contraire, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés qu'elle-même, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

Sauf stipulation contraire, la Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

La Société peut également employer ses fonds en investissant dans l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Indépendance. La Société se devra de diriger ses affaires et autres opérations conformément aux dispositions suivantes:

(i) les actifs de la Société n'ont pas été et ne seront pas confondus avec ceux de son/ses associé(s), d'une autre personne ou d'une autre entité;

(ii) la Société ne devra cacher aucun de ses actifs à ses créanciers et ne contribuera pas à cacher les actifs de toute autre personne ou entité;

(iii) la Société devra conserver ses livres de comptes et registres séparés de ceux de son/ses associé(s) et de toute autre personne ou entité;

(iv) les livres de comptes et registres de la Société et de son/ses associé(s) sont établis et subsistent conformément aux principes comptables en vigueur;

(v) la Société devra conserver ses actifs de telle sorte qu'il ne soit ni coûteux ni difficile d'isoler, vérifier ou identifier ses actifs de ceux de son/ses associé(s) ou de toute autre personne ou entité. Toute transaction entre la Société et une filiale devra respecter les conditions normales du marché et ne pourra en aucun cas être moins favorable à une partie que dans le cas d'une transaction similaire avec une non-filiale;

(vi) la Société devra mener ses affaires à partir de bureaux distincts de ceux de son/ses associé(s) ou de toute autre personne ou entité;

(vii) la Société devra mener ses affaires uniquement en son propre nom afin de ne pas induire en erreur des tiers quant à l'identité de l'entité avec laquelle ils traitent. Sans être exhaustif, la Société utilisera ses propres papiers à entêtes, factures, notes et numéros de téléphone dans toutes ses relations d'affaires, aucune communication orale ou écrite ne sera faite au nom de la Société si ces communications ne concernent que le(s) associé(s), de même, aucune communication ne sera faite au nom du/des associé(s) si ces communications ne concernent que la Société;

(viii) la Société pourvoira à ses dépenses et engagements, y compris pour ses dépenses relatives à son organisation grâce à ses fonds et non à partir des fonds de tout autre personne ou entité. La capitalisation de la Société est conforme aux relations d'affaires et au but de la Société;

(ix) la Société ne reçoit aucun prêt ou extension de crédit de la part de créanciers pouvant raisonnablement penser que la Société détient des actifs de son/ses associés; et

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la Loi.

Chapitre II. - Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en vingt-cinq (25) parts sociales ayant une valeur nominal de cinq cents euros (EUR 500,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale, en plus de la valeur nominale, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser les pertes nettes qui auront été réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle, conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 8. Augmentation et réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ses Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. - Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 10. Conseil de gérance. La Société sera gérée et administrée par un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance») composé de trois membres au moins, associés ou non (ci-après les «Gérants»).

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou par l'assemblée des associés qui déterminera leur nombre, ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés.

L'associé unique, ou selon le cas, les associés, pourront nommer un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs de Catégorie B.

Art. 11. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (ci-après le «Président»). Le Conseil de Gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux Gérants le demandent.

Le Président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance; en son absence, le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant et l'assemblée générale des associés désignera une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité présente ou représentée à l'assemblée.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné par écrit ou par télécopieur à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant donné à la réunion ou par écrit ou par télécopieur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée par une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (s'il y en a un) ou par deux Gérants du Conseil de Gérance.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 16. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un de Catégorie B, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 17. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 18. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la Loi ou des présents Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, la réunion se tiendra le premier lundi du mois de juin à 9.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise avec les présents Statuts, ou selon le cas, à la Loi quant aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant plus que la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice où ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 22. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre.

Art. 23. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés; le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels et le compte de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, selon le cas, à l'assemblée des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 24. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut être décidé de verser la totalité ou une part du solde sur un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peuvent décider de la même manière qu'il modifient les statuts, de verser des acomptes sur dividendes sur la base de comptes intermédiaires établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance, faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 25. Dissolution, liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
OAK HILL CREDIT OPPORTUNITIES FINANCING LTD., prénommée	12.500,-	25	12.500,-
Total	12.500,-	25	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2006.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes comme Gérants de Catégorie A et B pour une période indéterminée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Scott Krase, administrateur de sociétés, né le 29 mai 1967 à Philadelphie, PA (Etats-Unis d'Amérique), résidant au 65 East 55th Street, 32nd Floor New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.

Gérants de Catégorie B:

- M. Carl Speecke, administrateur de sociétés, né le 5 mars 1964 à Courtrai (Belgique), résidant professionnellement au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Benoît Nasr, employé privé, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, résidant au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Castex.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 79, case 11. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2005.

G. Lecuit.

(002465.3/220/569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2006.

J.S.E. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 71.193.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05627, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour J.S.E. IMMOBILIERE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(112063.3/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 97.530.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05630, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EISCHEN, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(112064.3/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

PMI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 50.668.

Les documents de clôture de l'année 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2005, réf. LSO-BL05615, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PMI, S.à r.l.

FIDUCIAIRE N. AREND & CIE, S.à r.l.

Signature

(112065.3/568/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2005.
